

## AVIS

RUR.23.328.AV-Nature

---

Demande d'avis sur le projet d'extension de la RND  
« Vallée du Hasselbach » à Thommen (Burg-Reuland)  
et Lommersweiler (Saint-Vith)

Avis adopté le 31/03/2023

## DONNEES INTRODUCTIVES

### Demande

*Demandeur :* SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature  
*Structure consultée :* Pôle Ruralité - Section Nature  
*Type de dossier :* Demande de mise sous statut RND (extension)  
*Date de réception :* 21/03/2023 (par mail)  
*Références :* PO 2023: 4427

### Avis

*Référence légale :* Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature  
*Délai de remise d'avis :* 45 jours  
*Préparation de l'avis :* Réunion du 28 mars 2023

## Avis

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 28 mars 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos, moyennant prise en compte des recommandations qui seraient éventuellement remises par la CCGRND Malmedy – Hautes-Fagnes, fondées sur sa connaissance du terrain.

Ce projet d'extension d'une superficie de 7,9721 ha contribuera assurément à renforcer la cohérence du réseau des sites protégés dans la région. Afin d'éviter toute dérive, il serait en outre préférable que l'arrêté du Gouvernement wallon prévoie que l'usage de drone ne peut être autorisé qu'après avis de la Commission consultative de gestion, de la même manière que pour l'exercice de la chasse



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »